

21 janvier 2019

Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 26 avril 2016 en vue de l'ouverture de deux crédits pour un montant total brut de 3 463 600 francs et net de 3 360 200 francs, recettes déduites, soit:

- 3 129 000 francs, destinés au réaménagement de la place du Petit-Saconnex;**
- 334 600 francs brut, dont à déduire la participation des propriétaires des biens-fonds concernés pour un montant de 86 400 francs et la récupération de la TVA de 17 000 francs, soit un montant net de 231 200 francs, destiné aux travaux d'assainissement du chemin D^r-Adolphe-Pasteur.**

Rapport de M. Ulrich Jotterand.

Cette proposition a été renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement le 24 mai 2016. Elle a été traitée, sous la présidence de M^{me} Danièle Magnin, les 21 juin, 30 août, 6 septembre 2016, sous celle de M. Ulrich Jotterand, les 5 septembre 2017, 13 mars, 27 mars, 17 avril, 22 mai 2018, et sous celle de M^{me} Brigitte Studer, les 20 et 27 novembre 2018.

Le rapport de M^{me} Patricia Richard, déposé le 23 octobre 2017, a été inscrit à l'ordre du jour de la session des 14 et 15 novembre 2017. Il a été renvoyé en commission de l'aménagement et de l'environnement le 15 novembre 2017 sans débat par le moyen d'une motion d'ordre au motif de «geler le vote de cette délibération jusqu'à la votation du 4 mars 2018, ainsi que la remise des pièces manquantes comme les plans de compensation». La commission décide de rouvrir les travaux et de toiletter le rapport. Elle désigne M. Pierre de Boccard comme nouveau rapporteur, chargé de toiletter le rapport initial, reconnu comme n'étant pas neutre par plusieurs commissaires et la rapporteuse. Lors des séances des 20 et 27 novembre 2018, il a été constaté que le rapport attendu n'est toujours pas déposé. La commission, avec l'accord des commissaires du Parti libéral-radical, a désigné comme rapporteur M. Ulrich Jotterand. Les notes de séances ont été prises par M. Christophe Vuilleumier, que le rapporteur remercie pour la qualité de ses notes.

PROJET DE DÉLIBÉRATION I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les articles 22 et suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1967;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 3 129 000 francs, destiné au réaménagement de la place du Petit-Saconnex (Genève-Petit-Saconnex).

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 3 129 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le crédit d'étude voté le 23 juin 2003 de 570 000 francs (PR-271/Délibération II N° PFI 106.084.03) soit un total de 3 699 000 francs, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2018 à 2037.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement projeté.

PROJET DE DÉLIBÉRATION II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les articles 58, 60 et 84 de la loi du 29 novembre 2013 modifiant la loi sur les eaux du 5 juillet 1961;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 334 600 francs, dont à déduire la participation des propriétaires des biens-fonds concernés pour un montant de 86 400 francs et la TVA récupérable de 17 000 francs, soit un montant net de 231 200 francs, destiné aux travaux d’assainissement du chemin D^f-Adolphe-Pasteur (Genève Petit-Saconnex).

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l’article premier au moyen d’emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 334 600 francs.

Art. 3. – La dépense nette prévue à l’article premier sera inscrite à l’actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2018 à 2047.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l’aménagement projeté.

Séance du 21 juin 2016

Audition de M^{me} Isabelle Charollais, codirectrice du département des constructions et de l’aménagement, de M. Nicolas Betty, chef du Service du génie civil, et de leurs collaborateurs

M^{me} Charollais excuse l’absence de M. Pagani, convoqué à la commission des finances, et de M^{me} Giraud. Elle rappelle que le projet a fait l’objet d’un concours en 2011. Il participe à la stratégie mise en place par la Ville de Genève, en accord avec le Conseil municipal, visant à l’embellissement des sites majeurs et des places de quartier. C’est la modification des lignes de bus qui a déclenché ce projet au Petit-Saconnex, mené en accord avec les besoins et les souhaits des habitants.

M. Alphonse poursuit la présentation (voir annexe 1) et déclare qu’un état des lieux a été réalisé dans le cadre du concours. Les points faibles ont été mis en lumière, notamment l’arrêt de bus désaffecté. Les points forts ont également été relevés, entre autres la centralité de cet espace, son caractère villageois et son arborisation. Une zone de rencontre a donc été envisagée sur le centre de la place afin de renforcer le caractère piétonnier de cet espace. La qualité des sols a également été étudiée ainsi que la végétation, largement respectée, avec de nouvelles plantations de la flore locale.

Il explique ensuite que le béton prévu au sol permettra de favoriser le cheminement des personnes à mobilité réduite, alors que du gravier sera installé au pied des arbres. Des pavés sont prévus sur le reste du périmètre. Par ailleurs, un mobilier urbain classique sera proposé, notamment un banc circulaire et des

bancs Ville de Genève. La fontaine sera déplacée afin de faciliter les circulations; puisque l'espace sera dédié à la mobilité douce, la circulation sera maintenue dans un seul sens sur la place avec quinze places de stationnement. Les autres places, une dizaine, seront déplacées à proximité. En d'autres termes, le bilan des places de stationnement est neutre et le nombre de places deux-roues motorisés et vélos sera augmenté. Au sujet de la flore, deux micocouliers seront abattus dans la borne centrale au vu de leur état, mais quatre micocouliers seront replantés avec un système de goutte-à-goutte. Enfin, la zone de rencontre sera dûment signalée.

M. Alphonse évoque ensuite le concept d'éclairage de la place. Outre l'amélioration prévue, l'enjeu est de mettre en valeur les bâtiments remarquables. Enfin, ce projet permettra d'assainir les collecteurs d'eaux usées, sur 85 mètres linéaires, afin de passer le réseau en réseau séparé. Il déclare que le budget de ce projet s'élève à 2,370 millions pour les travaux de surface, au total 3,445 millions brut, soit 3,129 millions net. Il ajoute que le coût total des collecteurs est de 314 000 francs TTC, soit un coût net de 231 000 francs.

Et il conclut que si le vote du crédit est adopté, le projet pourra se développer l'année prochaine, étant entendu que l'autorisation de construire est en force tout comme l'arrêt de circulation.

Questions et réponses

Une commissaire s'interroge sur la consultation des commerçants. M^{me} Charollais répond qu'ils ont été largement consultés. Elle ajoute que l'association des habitants a également été approchée. Elle précise que le représentant des commerçants, qui travaille à l'UBS, a participé aux discussions, tout comme les restaurateurs. Elle rappelle que le dossier a été présenté aux habitants en avril 2013.

La présidente demande ce qu'ont dit les commerçants. M^{me} Charollais répond qu'ils ont participé à la définition de ce projet. Elle ajoute que personne ne s'est opposé au cours des discussions ni lors des phases de présentation.

Une commissaire affirme ne pas avoir le même retour de la part de deux commerçants. Elle demande ensuite si les pavés ne poseront pas de problème aux personnes à mobilité réduite. M^{me} Charollais répond que des bandes en béton lisse sont justement installées afin de permettre une circulation aisée pour cette population. Les représentants de l'association Handicap Architecture Urbanisme (HAU) ont donné leur aval à ce projet. La commissaire demande enfin si le double accès sur le chemin voisin a été pensé pour les garages des habitants. M. Alphonse acquiesce.

Une commissaire considère que les pavés ne sont pas idéaux pour les chaussures à talon des femmes ni pour les personnes à mobilité réduite. Ce revêtement

n'est en outre pas le moins cher à l'entretien. Elle s'étonne donc de ce choix. M^{me} Charollais répond que l'image dégagée correspond à celle d'une place villageoise. Ce matériau correspond bien à cet esprit et l'entretien est justement aisé avec des pavés. M^{me} Charollais acquiesce à la question de la commissaire sur la possibilité de lancer un appel d'offres avant l'approbation du projet par le Conseil municipal, et elle indique qu'il n'est en revanche pas possible de conclure un contrat avant l'approbation du projet.

Un commissaire considère que ces pavés sont en l'occurrence très esthétiques. Au sujet des places de parc, il demande si les places de livraison sont comprises dans le décompte. M. Alphonse répond qu'il n'y a pas de place dédiée aux livraisons mais une tolérance est prévue pour les commerces. A la question de savoir si cette tolérance sera maintenue, M. Alphonse le confirme en déclarant que ce sont des ayants droit. Le commissaire s'étonne ensuite des priorités de la Ville au sujet de l'entretien du réseau routier. Il observe que le projet au Petit-Sacconnex, dont la vocation est esthétique, sollicite un budget de trois millions. Il le refusera aussi longtemps que les interventions sécuritaires, à l'exemple de la rue de Chanterpoulet, n'auront pas été réalisées. M^{me} Charollais déclare que le plan financier d'investissement, soumis chaque année au Conseil municipal, liste les priorités suggérées par le Conseil administratif et le Conseil municipal. Un certain retard a été pris dans l'entretien des routes en raison des disponibilités financières. Elle précise que le budget, l'année passée, était de 2 millions, soit un montant dérisoire pour cet entretien. Elle ajoute que le budget de cette année est de 8 millions, soit une somme toujours insuffisante. M. Betty ajoute qu'une intervention de sécurisation a été réalisée l'année passée dans cette rue, mais il remarque qu'une saison hivernale plus tard, il convient de revenir pour faire le nécessaire.

Un commissaire remarque que ce genre de réaménagement d'une place n'est pas uniquement esthétique. Il s'interroge sur l'encombrement des livraisons. Ne faudrait-il pas prévoir une place de livraison dédiée? Enfin, a-t-il été envisagé de rendre cette place complètement piétonne? Sur ce dernier point, M^{me} Charollais répond négativement en rappelant qu'il est nécessaire de garantir le maintien de la circulation. Sur la première question, M. Alphonse répond qu'il rendra une réponse écrite. Le commissaire souhaite savoir pourquoi des bancs circulaires ne sont pas imaginés autour des arbres. M. Alphonse répond qu'un dispositif de bancs du type Léman a été retenu. Une vingtaine de bancs seront disséminés sur la place. M^{me} Charollais ajoute que des bancs circulaires sont difficiles à déplacer; l'idée était également de laisser de la place pour d'éventuelles manifestations. Le commissaire déclare apprécier les pavés, mais il remarque que les cheminements en béton risquent d'être barrés par les terrasses des établissements. Il s'interroge ensuite sur la nature des manifestations prévues sur cette place. M^{me} Charollais répond qu'aucune manifestation n'est préprogrammée. Mais une fête de quartier, par exemple, pourrait se tenir sur cette place.

Une commissaire souligne la difficulté de faire respecter les limitations de vitesse aux automobilistes. Elle ajoute comprendre le rôle des pavés à cet égard, mais se demande si cette mesure est suffisante. M^{me} Charollais répond que les pavés répondent très bien à cet objectif. Elle ajoute que des trottoirs traversants sont également prévus, ainsi que des bancs. Ces mesures permettent de limiter très largement la vitesse. La commissaire observe qu'il n'y a pas de passage piéton indiqué, alors qu'un cycle d'orientation est très proche. M. Alphonse répond que les revêtements sont différents afin de bien identifier les espaces. Il rappelle que les piétons sont prioritaires dans les zones de rencontre. La commissaire demande s'il est tout de même possible de prévoir un passage piéton. M^{me} Charollais répond qu'il y a parfois des autorisations exceptionnelles. Cela étant, elle déclare qu'il est difficile de prévoir un passage piéton dans une zone de rencontre. La commissaire demande s'il est possible d'utiliser des matériaux locaux pour les pavés. M. Betty répond que les pavés sont de plus en plus difficiles à trouver. Il ajoute que les pavés suisses ne sont plus que des pavés de récupération. La filière portugaise s'amenuise; les pays de l'Est et de l'Asie du Sud-Est sont donc les principaux fournisseurs de pavés. La commissaire demande si le projet de développement dans la zone des villas proches était compatible avec ce projet d'aménagement de la place. M^{me} Charollais répond par la négative en déclarant qu'il n'y a aucun lien entre les deux projets.

Un commissaire remarque qu'il est question d'un essai de modification de la circulation et il demande ce qu'il en est. M^{me} Charollais répond qu'il y a eu une mise à l'essai; elle s'est révélée positive compte tenu des reports de charges. Le commissaire s'interroge sur les aménagements envisagés pour les places de vélos. M. Alphonse répond que ce seront des épingles. Le commissaire demande la nature de l'aménagement au nord de la place. Selon M. Alphonse, du mobilier urbain sera installé afin de dégager un espace suffisant devant les commerces. Le commissaire s'interroge sur la possibilité d'agrandir les terrasses. M. Alphonse répond positivement. A la question du commissaire concernant l'implantation d'un éco-point, M. Betty répond par la négative. Le commissaire demande encore si des places de parc pour les personnes handicapées sont prévues, car le temple implique des usages particuliers avec des places dédiées. M. Alphonse vérifiera cette question des places pour les personnes handicapées. Il ajoute que du mobilier est prévu à proximité de l'église afin de limiter le parking sauvage. Le commissaire demande où sont prévues les dix places de remplacement sur le chemin des Crêts. M. Alphonse répond qu'il transmettra un plan qui permettra d'identifier les emplacements. La présidente considère que l'on croise à peine dans le chemin des Crêts et s'interroge sur la possibilité de créer dix places dans ce chemin.

Une commissaire souhaite des informations sur le revêtement de surface de la place. M. Alphonse répond qu'il y a 4100 m² de surface. Du béton lisse définira

des cheminements alors que des pavés seront disposés sur le reste de l'espace. Le mobilier est dans la ligne de l'aménagement paysager. La commissaire demande le détail financier du banc circulaire. M. Alphonse transmettra cette information.

La présidente demande qui a eu l'idée de modifier ce lieu. M. Betty pense que c'est à la suite de sollicitations d'habitants et d'un constat des services de la Ville de Genève. Elle demande ensuite quels étaient les critères dont il fallait tenir compte pour le concours. M. Alphonse répond qu'il transmettra le programme du concours, ainsi que les explications du jury. La présidente demande ensuite si la population qui fréquente ce lieu a été prise en compte. Elle rappelle que de nombreux internationaux se trouvent dans ce quartier. M. Alphonse répond que la concertation avec les commerçants a permis de définir ce projet. La présidente revient sur la suppression de places de stationnement alors que de très nombreux internationaux se déplacent en voiture. M. Alphonse répond que le solde de places est similaire. La présidente conteste ce propos puisqu'il ne restera que quinze places de parc sur cet espace, les places perdues étant déplacées dans un chemin où il n'y a pas de place. Elle s'interroge sur la question de la circulation depuis Moillebeau. M. Betty répond que l'évaluation sera envoyée à la commission. La présidente met en doute l'idée de graminées devant pousser entre les pavés. M. Alphonse répond que ces plantes seront cantonnées aux joints. Il ajoute que l'idée est de tenter une recolonisation de ces espaces par des plantes grasses. Il précise que le Conservatoire botanique disséminera les graines. La présidente veut savoir si le banc circulaire aura un dossier et des accoudoirs. M. Alphonse répond par la négative. Il précise que les autres bancs auront des dossiers. Elle conteste l'idée de ne pas prévoir de dossier et d'accoudoir sur ce banc circulaire. M. Alphonse répond que c'est un parti pris architectural. La présidente souhaite connaître le principe architectural gouvernant le banc circulaire. M. Alphonse répond que cela relève de la créativité de l'architecte. Il ajoute que c'est une proposition qui a été validée par le jury.

Une commissaire déclare que 70% des voitures qui se déplacent dans cette zone appartiennent à des diplomates qui ne respectent rien. Elle ajoute que pour traverser cette place, les gens seront obligés de venir des Crêts, et cette restriction ne fera qu'entraîner des reports de trafic sur Moillebeau déjà saturé. Elle demande si cet aspect a été pris en compte. M. Alphonse acquiesce en indiquant que la mise à l'essai a démontré que la situation était satisfaisante. Il ajoute que la Direction générale de la mobilité a validé ce projet. La commissaire observe que les habitants ne savent généralement pas qu'ils peuvent faire opposition. Or, plusieurs commerçants ont vu leur chiffre d'affaires baisser de 40% lors de cette mise à l'essai; ils pensaient que l'employé de l'UBS les défendait correctement. Elle signale que tout le monde n'appartient pas aux associations approchées par la Ville de Genève. M. Betty répond que les services ont à présent des échanges avec les riverains. La concertation a été élargie à l'ensemble des commerçants.

Enfin, la Ville ne peut pas se déterminer sur la pertinence de la délégation des uns ou des autres.

La présidente considère que l'UBS ne peut pas être considérée comme appartenant aux petits commerçants. Et un commissaire déclare qu'il est extrêmement dommage que le jury du concours n'ait pas laissé de place aux habitants.

Un commissaire déclare abonder dans le sens de tout le monde! Il se demande pourquoi ne pas proposer un aménagement restreint afin de garder des places de parc pour les commerces. Il précise que ce ne sont pas de gros commerces et leurs clients ne s'arrêtent pas très longtemps. Il affirme encore que cette place, en l'état, ne fonctionne pas si mal. M. Betty répond que la commission peut adopter un amendement. Il mentionne qu'il n'y a pour l'heure, sur cette place, guère d'espace dédié aux piétons mais plutôt au stationnement.

Un commissaire demande si le projet présenté est celui qui a été primé ou si c'est un projet qui a été revu par la Ville de Genève. M. Alphonse répond qu'il y a forcément une adaptation opérée par la Ville de Genève en raison des contraintes qui ne peuvent pas être prises en compte. Le commissaire observe que le maintien du nombre de places de stationnement est rarement un critère imposé dans les concours. M. Betty répond que le principe de compensation n'existait pas encore lorsque le concours a été réalisé. M. Betty transmettra la présentation. Et les personnes auditionnées se retirent.

Discussion et propositions

Une commissaire propose l'audition de MM. Contel, commerçants sur cette place ainsi que celle du marchand de tabac parce qu'ils n'appartiennent pas tous aux associations de quartier. Une commissaire rappelle que l'association a été consultée. Une autre souligne qu'il est délicat d'inviter des particuliers et non des entités.

Quand la présidente apprend qu'il y a sept commerçants sur cette place, elle propose de les inviter à venir devant la commission.

Un commissaire rétorque qu'il faudra ensuite auditionner les habitants et il ne sera pas possible de tous les entendre. Par conséquent, il est préférable de s'en tenir à l'audition de l'association des habitants.

Un autre commissaire souligne que les commerçants ont désigné l'employé de l'UBS. Il ajoute qu'il est ravi d'entendre que l'association des habitants a été approchée. Toutefois, membre de cette association, il n'a rien entendu et n'a pas été sollicité. Il imagine que la Ville a dû s'affranchir en prenant contact avec le président de l'association. Par ailleurs, ce dernier lui a dit qu'il serait content que l'association soit auditionnée.

L'audition des trois commerçants susmentionnés est acceptée par 11 oui (2 MCG, 2 DC, 3 LR, 1 Ve, 3 S) et 1 abstention (EàG).

La présidente passe au vote de l'audition de l'association Sacogenêts, qui est acceptée par 11 oui (2 MCG, 2 DC, 3 LR, 1 Ve, 2 S, 1 EàG) et 1 abstention (S).

Séance du 30 août 2016

Audition de M. Contel, représentant des commerçants du Petit-Saconnex et de M. Emery, président de l'association des boulangers pâtisseries de Genève

M. Emery informe la commission que le test de la fermeture de la place a entraîné une baisse du chiffre d'affaires de 15% de la boulangerie de M. Contel. Il rappelle que le quartier est résidentiel et compte de très nombreuses ambassades. Celles-ci fonctionnent avec des véhicules, parfois de manière absurde, mais il remarque que c'est un fait. Le projet de mettre la place en sens unique est également paradoxal en raison du projet de densification envisagé par ailleurs. Enfin, la réfection du bâtiment de la Croix-Rouge entraîne une baisse supplémentaire du chiffre d'affaires de M. Contel.

En ce qui concerne les restaurants, les clients y restent deux à trois heures alors que les clients d'une boulangerie ne font que passer. Ceux-ci souhaitent pouvoir accéder aisément au commerce. Dans le cas contraire, ils vont chercher leur pain à la station-service, pain qui vient de Zurich. M. Contel n'a pas encore licencié de personnel, mais la fermeture du commerce l'après-midi est envisagée. Il est donc important à ses yeux de se poser les bonnes questions en mettant en lumière les chiffres. Il déclare que son commerce a enregistré 5% de perte en 2012, 5% en 2013, 13% en 2014 et 15% en 2015. Et il pense que la perte sera de 20% cette année avec la fermeture de la Croix-Rouge (c'est avec l'accord de M. Contel que ces chiffres sont mentionnés). Il ajoute que les commerces autour de la place craignent ce projet en raison de la raréfaction des places de parc. Il rappelle que l'abandon du taux plancher et la proximité de la France sont autant de raisons de la baisse du chiffre d'affaires.

Questions et réponses

Une commissaire intervient et déclare qu'il était question de quinze places de parc existantes et qu'il n'en resterait que dix à l'issue du projet envisagé. Or, elle en a compté plus et a calculé que la perte serait de treize places. Elle demande ensuite quel est le nombre de commerces sur cette place. M. Contel répond qu'il y a dix commerces. La commissaire demande combien de personnes ont signé la démarche. M. Contel répond que seuls trois commerçants n'ont pas signé en raison de conflits d'intérêts.

Un commissaire demande si un compromis est envisageable. M. Contel répond que les clients qui ne peuvent pas se garer iront ailleurs. Le trafic unidirectionnel peut poser problème lorsqu'il faut que les clients roulent 400 mètres de plus. Certains clients lui ont déjà fait cette réflexion. M. Emery indique que les places à quinze minutes sans parcomètre sont les plus intéressantes pour des commerces comme les boulangeries. Il rappelle que les zones bleues permettent aux gens de rester une heure et demie, soit un délai trop long pour les besoins de ces commerces. Pour le commissaire, ce projet serait donc acceptable si le nombre de places était diminué mais que le nombre de places à quinze minutes augmentait. M. Contel ne pense pas que cela puisse être satisfaisant pour tout le monde puisque la place abrite des commerces comme un institut de beauté.

Un commissaire remarque que la baisse du chiffre d'affaires qui a été évoquée est indépendante de ce projet. Il se demande ensuite si ce projet a été soumis aux commerçants. M. Contel dit avoir vu les plans lorsqu'ils étaient terminés. Le commissaire demande s'il est minoritaire dans sa prise de position. M. Contel répond par la négative en déclarant qu'il existe une association qui est opposée à ce projet. Il observe toutefois que les commerces n'intéressent malheureusement pas cette association. Le commissaire veut savoir si ce projet propose des éléments positifs. M. Contel répond que des pavés sont prévus, mais il ne sait pas si ce revêtement permettra de diminuer le bruit. Pour M. Emery, ce quartier a de la chance puisque plusieurs parcs existent dans le voisinage avec de nombreuses activités. Et il s'interroge sur la nature des éventuelles manifestations sur cette place. Il rappelle que le parc de Budé se trouve à 150 mètres. Le commissaire observe que ce projet n'est donc pas une priorité. M. Emery déclare que M. Marti, président de l'Association des habitants du Petit-Saconnex, devrait répondre à cette question puisqu'il est très impliqué dans le projet de densification. Il se demande si ce dernier n'espère pas que ce projet permette de diminuer cette densification.

Un commissaire demande la date du test sur cette place. M. Emery répond que c'était en 2011. Le commissaire observe que la baisse du chiffre d'affaires ne peut donc pas être attribuée à ce test. Il évoque ensuite les places de livraison et il demande pourquoi ces places sont moins intéressantes que les places «quinze minutes». M. Emery répond que tout le monde se moque des places de livraison et chacun s'y gare. Il ajoute que les agents de la circulation peuvent par contre intervenir sur les places à quinze minutes. Le commissaire se demande si une place piétonne ne permettrait pas de générer une dynamique positive pour ces commerces. M. Contel est d'avis que rendre piétonne cette place empêchera les chauffeurs d'ambassade, ainsi que de nombreux clients qui viennent en voiture, de fréquenter son commerce. M. Emery affirme que la boulangerie ne peut plus se contenter d'une clientèle locale. Le commissaire observe que des projets de piétonnisation engendrent des phénomènes d'attractivité et modifient en fin de

compte la clientèle. M. Emery répète que les gens qui ne peuvent pas s'arrêter vont plus loin. Le commissaire indique ensuite que M. Pagani a expliqué qu'une présentation a été faite aux commerçants au cours de l'automne 2013. M. Contel mentionne qu'il a vu les différents projets à la Salle du Faubourg et il remarque que la Ville a ensuite déterminé le projet qui lui plaisait le plus.

Une commissaire demande si les services de la Ville de Genève ont sollicité les commerçants. M. Contel répond avoir été approché par une personne une seule fois. La commissaire demande s'il n'y a pas eu de contacts officiels une fois que le projet a été arrêté. M. Emery assure que ces commerces sont modestes et il remarque que la plupart ne sont pas conscients de la problématique.

Un commissaire signale que le directeur de la banque aurait été le représentant des commerçants de la place. M. Contel répond que ce monsieur était très sympathique et fonctionnait beaucoup avec les acteurs de la place. Cette personne s'est retirée et a été remplacée. Le commissaire ajoute que les restaurateurs pourront étendre leur terrasse à la belle saison, mais il se demande si les tenanciers sont conscients que la fréquentation de leur établissement diminuera en raison des difficultés d'accessibilité. Selon M. Contel, le tenancier du Café du Commerce est conscient de la problématique, mais pas celui du Café du Soleil. Le commissaire se demande si un médiateur pourrait expliquer à l'ensemble des acteurs les perspectives d'avenir. M. Contel constate que le bus s'arrêtait jadis devant l'îlot, et il s'interroge: une réfection de la place ne devrait-elle tout de même pas être réalisée? M. Emery ajoute qu'il n'y a pas d'agressivité entre les automobilistes et les piétons sur cette place. Les gens sont patients. Le commissaire constate que cette place est donc un cœur qui bat très bien à l'heure actuelle. M. Emery confirme.

Une commissaire demande si les commerçants ont discuté avec les associations d'habitants afin de déterminer un projet. M. Contel déclare que M. Marti a organisé quelques soirées afin de parler de la place du Petit-Saconnex, sans que les commerçants soient tenus au courant. La commissaire demande si M. Contel était en faveur d'une concertation si cette dernière était demandée à M. Pagani. M. Contel acquiesce.

Une commissaire demande si les clients qui ont été perdus pendant le test de 2011 sont revenus. M. Contel confirme leur retour après un mois. Par ailleurs, la commissaire observe que l'association des habitants a intérêt à la piétonnisation de la place. M. Emery pense qu'il est normal qu'elle se batte pour préserver un contexte privilégié. La commissaire déclare ensuite qu'il y a eu deux réunions de l'association Sacogenêts au cours de ces dernières années, et elle ne se souvient pas de l'évocation de ce projet. M. Emery répond que cette association œuvre dans d'autres domaines. La commissaire demande ensuite si treize places de parking pourraient être ajoutées dans un périmètre de 500 mètres. M. Contel mentionne qu'il y a un terrain derrière la banque qui appartient à la Ville de Genève.

Il ajoute qu'un projet de rehaussement à proximité a entraîné une diminution de la place de jeux des enfants. M. Emery doute que placer des voitures derrière la banque soit une bonne idée puisque cet espace s'ouvre directement sur des jardins.

La présidente imagine mal que des places soient ajoutées dans le périmètre supérieur de la place. M. Contel répond qu'il a entendu que des places seraient insérées au mieux. Elle demande si les véhicules roulent trop vite sur cette place. M. Contel répond que la vitesse est rarement respectée. La présidente mentionne que la voie unique et l'alternance de stationnement permettraient de réguler ce point. M. Contel approuve la remarque.

La présidente observe donc que M. Contel n'est pas opposé à un sens unique avec une compensation des places qui seront perdues. M. Contel confirme le propos.

Audition de M. Marti et M^{me} Lapiedra, président et membre de l'association Sacogenêts

M. Marti mentionne de prime abord que son association soutient ce projet de la Ville de Genève. Il ajoute que l'association a d'ailleurs collaboré avec la Ville; elle a tenu compte des desiderata exprimés. M^{me} Lapiedra indique que ce projet est suivi depuis 2012 et s'intègre dans un projet plus large de promenade englobant le parc du Petit-Saconnex et le parc de la Croix-Rouge jusqu'au parc Trembley. Elle ajoute que la directrice de la Croix-Rouge soutient ce projet qui, par ailleurs, a été présenté à M. Barrazzone. Pour M^{me} Lapiedra, le réaménagement de la place du Petit-Saconnex est incontournable. Le parc de Budé, où se trouve la maison de M. Marti, est un lieu de rencontres et elle pense que ce projet de réaménagement serait magnifique.

Questions et réponses

Un commissaire remarque que cette place est une zone de commerces, le projet dont il est question ne semble pas soutenu par la population qui profite de plusieurs parcs. Autrement dit, quel est le moteur de ce projet? M^{me} Lapiedra répond que les parcs sont de plus en plus bétonnés et qu'il n'y a pas de lieu de rencontres au sein du Petit-Saconnex. Cette place pourrait dès lors constituer ce cœur. De nombreuses personnes soutiennent ce projet, en l'occurrence l'ensemble des membres de l'association et de nombreux habitants. Enfin, à ses yeux, le test de fermeture de la place s'est très bien passé.

Un commissaire déclare que ce test a fait perdre 15% du chiffre d'affaires à la boulangerie de la place. Pour lui, cette place est un cœur économique et sa fermeture entraînera des dommages pour les commerces. Il demande dès lors si l'association est prête à assumer de telles conséquences. M. Marti rappelle que

le jury du concours comprenait notamment un représentant des commerçants. M^{me} Lapedra ajoute que la société est de plus en plus écologique. Elle est persuadée que les commerçants se trouvant dans des espaces piétonniers peuvent tirer profit de la situation.

Un commissaire demande si les personnes auditionnées ont l'impression que des personnes sont opposées à ce projet. M. Marti répond qu'il y a une personne qui s'oppose à ce projet. Le commissaire veut savoir si l'association regroupe également les commerçants. M^{me} Lapedra assure que l'association a été créée en 2011, et elle soutient que les commerçants étaient dans le jury du concours. Cependant les commerçants n'appartiennent pas à l'association. M. Marti ajoute que les commerçants souhaitent surtout le maintien des places de parc. Pour M^{me} Lapedra, l'association a pu recadrer différents détails, comme l'emplacement de la circulation. Elle ajoute que tous ces points ont été discutés avec les services de la Ville. Le commissaire demande si les commerçants ont pris part à ces discussions. M^{me} Lapedra répond par la négative.

Une commissaire demande s'il y a d'autres associations dans ce quartier. M. Marti confirme en mentionnant que l'Association pour la sauvegarde du Petit-Sacconnex partage la position de son association. Il observe en effet que la place est dans un état incohérent avec l'îlot de bus qui perdure sans aucune raison. M^{me} Lapedra ajoute qu'il y a une autre association d'animation du quartier qui soutient également ce projet.

Une commissaire demande si un projet de maison de quartier pourrait voir le jour. M^{me} Lapedra répond que les bénévoles se fatiguent faute de soutien de la Ville de Genève. Elle signale que l'atelier de peinture a été créé chez M. Marti, faute d'autre lieu. Cela étant, une maison proche de la ludothèque pourrait être utilisée pour ce faire. M. Marti complète le propos. Le petit chalet dans le parc de la fédération de la Croix-Rouge pourrait également être utilisé par les habitants, la fédération étant d'accord avec ce projet, car ce chalet s'ouvre directement sur la place et va être rénové par la fédération.

Une commissaire demande combien de personnes sont inscrites dans l'association. M^{me} Lapedra répond que l'association est ouverte à tout le monde et regroupe environ 200 personnes. Un apéritif est offert tous les derniers vendredis du mois au sein de la maison de M. Marti. La commissaire assure que le Petit-Sacconnex compte environ 10 000 habitants. Par ailleurs, elle habite ce quartier depuis plus de vingt ans. Et elle n'a jamais vu M^{me} Lapedra transmettre des informations. M^{me} Lapedra réplique que les pétitions ont été signées par plus de 200 personnes, et il est possible de mobiliser de très nombreuses personnes. M. Marti renchérit. La pétition a regroupé 2000 signatures. La commissaire objecte que la commission ne connaissait pas l'existence d'une pétition. Elle constate ensuite que le représentant des commerçants était le dernier directeur

de la banque se trouvant sur la place. Depuis quand cette personne n'est plus là? M. Marti rétorque qu'il est parti il y a trois ans. Mais il observe que le tenancier du Café du Soleil siégeait dans la commission, tout comme le cordonnier.

Une commissaire remarque qu'il ne sera pas possible d'installer un passage piéton et elle demande si la sécurité est suffisante sur cette place. Elle désire savoir si l'association a eu des échanges avec la Ville à cet égard. M^{me} Lapiedra confirme et ajoute qu'il est prévu d'instaurer une zone 20 km/h sur la place. La commissaire demande ensuite si l'aménagement de cette place est compatible avec des projets de développement futurs. M^{me} Lapiedra pense que ce projet d'aménagement est d'autant plus indispensable pour les projets futurs puisque des lieux de rencontres sont nécessaires. La place du Petit-Saconnex est le cœur du quartier. M. Marti ajoute que cette place est l'une des seules places de village au sein de la ville de Genève.

De l'avis d'un commissaire, la présence de commerçants est également très importante pour l'animation de cette place. M^{me} Lapiedra répond que de nombreux habitants se déplacent à pied. Elle ajoute que les commerçants sont des amis et elle répète que l'association se réunit dans les différents établissements de la place.

La présidente déclare que le site Web de l'association ne précise ni les statuts ni la composition du comité. M^{me} Lapiedra répond que le comité a décidé que ces informations ne seraient pas indiquées sur le site. La présidente veut connaître la proportion des étrangers qui résident au Petit-Saconnex. M. Marti répond qu'il y a environ 40% d'étrangers. La présidente évoque les diplomates qui fréquentent ce quartier et elle demande si des chiffres sont disponibles. M^{me} Lapiedra acquiesce en déclarant que la Ville a réalisé une étude à cet égard.

Un commissaire demande si l'association sait que ce projet coûte 3,5 millions. M. Marti acquiesce. M^{me} Lapiedra rappelle que le Petit-Saconnex paie un lourd impôt à la Ville.

Séance du 5 septembre 2017

Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif

M. Pagani remarque que ses services ont reçu un message de la boulangerie Contel SA qui signale que la banque, le cordonnier et le restaurant sont en faveur de l'aménagement de la place du Petit-Saconnex. Le conseiller administratif précise que le boulanger note que les autres commerces sont sceptiques, mais que faute d'opposition, ils accepteront la poursuite du projet.

Une commissaire objecte que ces commerces sont farouchement opposés à ce projet qui supprime des places de parc et qui réduira le nombre de leurs clients.

Elle prétend en outre que les camions livreront les commerces sur les pavés et met en doute que des camions de gros tonnage puissent stationner sur la place. M. Pagani réplique qu'il négocie ce projet depuis sept ans et il ne conduira pas lui-même le camion pour faire un test! L'association des habitants a porté le projet depuis le début, et elle attend sa réalisation. De surcroît, à chaque rénovation de place, les commerçants se sont déclarés heureux, car leur clientèle a augmenté. Si ce projet est voté, M. Pagani s'engage à aller trouver ce boulanger pour lui demander ce qu'il lui faut pour recevoir ce camion. La commissaire considère que l'UBS n'est pas le même genre de commerce qu'une boulangerie. Elle ajoute que les commerçants n'ont pas été entendus depuis trois ans et concède qu'il n'est pas possible de satisfaire tout le monde. Cependant un petit commerce, pour pouvoir survivre, a besoin de passage et de places pour ses clients. Elle conteste le choix de paver la place où est établi un ostéopathe et elle s'insurge que les personnes handicapées doivent dès lors se déplacer sur des bandes passantes. D'une part, elle demande encore s'il est possible de prévoir des rotations fréquentes pour les places de parking restantes. M. Pagani répond qu'il faut introduire cet aspect dans les recommandations. D'autre part, la commissaire redemande si les dix places supprimées seront remplacées. M. Pagani acquiesce en indiquant qu'elles se situeront sur le chemin des Crêts. Il rappelle alors que la place Longemalle était jadis engorgée de voitures. L'un des commerçants ne voulait pas voir la disparition des voitures et le magistrat a dû négocier avec lui et laisser quelques places de stationnement devant son arcade. Aujourd'hui ce même commerçant demande le retrait des voitures et même des taxis. M. Pagani évoque encore l'exemple d'un autre commerce sur le quai des Bergues, qui a eu une réaction similaire. Contrairement à l'affirmation de la commissaire, M. Pagani confirme que la police municipale a été consultée, mais les personnes changent et il faut systématiquement reprendre les négociations.

Un commissaire déclare que l'on atteint en effet les limites de la démocratie participative. Il doute, cela étant, que la place du Petit-Saconnex soit comparable au quai des Bergues où les piétons sont bien plus nombreux. Il souhaiterait connaître de manière factuelle la position des commerçants. M. Pagani relit le courrier de la boulangerie de la place du Petit-Saconnex. Le président observe que ce ne sont donc pas des oppositions mais des abstentions. Le commissaire décompte trois commerçants qui plébiscitent le projet, un manifeste une abstention et s'exprime pour les autres. M. Pagani confirme le propos. Le commissaire remarque à son tour qu'il n'y a donc pas d'opposition. M. Pagani est du même avis.

Une commissaire déclare que les commerçants en faveur du projet sont ceux qui sont situés à proximité du Café du Soleil. Cela signifie que certains sont plus touchés que d'autres. M. Pagani informe que l'UBS est à côté de la boulangerie.

Une commissaire remarque que le café a le plus gros volume de clients, ainsi que la banque. Tous deux sont en faveur de ce projet. Par ailleurs il y aura des

places de stationnement avec une durée de parking d'une heure. Dès lors, les garanties sont réelles et permettent d'accepter ce projet.

Une commissaire rappelle que lors du traitement d'autres objets du quartier, les auditions ont montré un consensus sur l'importance du réaménagement de cette place. A son avis, les réactions négatives des commerçants ont été exprimées à un moment où des travaux en cours avaient un impact sur les chiffres d'affaires. M. Pagani se retire.

Discussion, prises de position et vote

Le groupe des Verts remarque que le chiffre d'affaires du boulanger chute depuis des années, et il pense que cette problématique doit être dissociée du projet de réaménagement de la place. Ce projet pourrait au contraire relancer une dynamique profitable aux petits commerces. Son groupe votera cette proposition.

Le Mouvement citoyens genevois rappelle que c'est la dernière des anciennes places de la Ville de Genève, et son réaménagement lui fera perdre son cachet. Il rappelle en outre que des immeubles vont être construits à proximité et il ne croit pas qu'il y ait de raison pour fermer cette place. Il signale que le Café du Soleil pourra doubler sa terrasse lorsque le réaménagement aura été fait. Le Mouvement citoyens genevois ne votera pas cette proposition.

Le Parti démocrate-chrétien adhère aux arguments du groupe des Verts.

Le Parti libéral-radical évoque le procès-verbal du 30 août 2016 qui indique que la fermeture de la place a entraîné une baisse du chiffre d'affaires de 15% du boulanger. Un référendum sera vraisemblablement lancé à l'encontre de ce projet. Le marchand de tabac, le cordonnier, l'ostéopathe et le boulanger sont contre ce projet. Le Parti libéral-radical ajoute que cette proposition est par ailleurs onéreuse et s'y opposera.

Le groupe des Verts évoque à son tour la page 4 du procès-verbal du 30 août 2016 et il signale qu'il est également indiqué que la baisse du chiffre d'affaires ne peut pas être imputée au test qui avait limité la circulation puisque cette baisse avait débuté bien avant.

Le groupe socialiste soutiendra ce projet. Le petit commerce sera soutenu par le réaménagement de la place bien desservie. Enfin la boulangerie bénéficiera également d'un surcroît de place pour son tea-room.

Un représentant du Parti libéral-radical mentionne qu'il est partagé dans cette affaire. Il n'est pas persuadé que la circulation devant les commerces est la réponse à tout. Il précise qu'il s'abstiendra donc.

Le groupe Ensemble à gauche déclare soutenir ce projet. Il s'agit d'une place de village qui a une centralité dans le quartier. Ce réaménagement permettra de mettre en valeur un lieu particulier.

L'Union démocratique du centre déclare convenir que le projet est esthétiquement sympathique. Il rappelle toutefois que le projet de PLQ sur la route de Châtelaine étudié lors de la dernière séance avait mis en lumière l'équation entre le commerce et la facilité d'accès. Il mentionne que cette place sera en l'occurrence mise en sens unique. Il précise également que les diplomates viennent chercher le pain en voiture et pense que ces gens ne tarderont pas à prendre d'autres habitudes. Il évoque alors un projet d'aménagement à Lyon qui a entraîné la disparition et le remplacement de nombreux commerces. L'Union démocratique du centre refusera donc ce projet.

Une représentante du Parti libéral-radical constate que cette place ne peut pas être placée à l'inventaire de l'Unesco; et l'évolution projetée lui paraît adéquate. Elle déclare qu'elle s'abstiendra.

Le président passe alors au vote de la proposition PR-1183.

Elle est acceptée par 7 oui (2 DC, 3 S, 1 Ve, 1 EàG) contre 4 non (1 UDC, 1 LR, 2 MCG) et 2 abstentions (LR).

Séance du 13 mars 2018

Discussion

Le président rappelle que le rapport a été déposé le 23 octobre 2017. En plénière, le Conseil municipal a décidé de renvoyer ce rapport en commission sans débat dans l'attente du résultat du référendum contre la délibération du Conseil municipal du 17 mai 2017 (PR-1219) approuvant un projet de modification des limites des zones (MZ) N° 29 958-303, permettant la création d'une zone de développement 3, situé entre le chemin Moïse-Duboule, le chemin de la Tourelle, le chemin des Crêts et la place du Petit-Saconnex, feuilles cadastrales 67 et 69, section Genève Petit-Saconnex. Ce référendum a été clairement refusé par la population le 4 mars 2018. Et il demande ce que les commissaires souhaitent faire à présent.

Une commissaire rappelle que le plan de compensation des places perdues devait parvenir à la commission. Il serait bon de l'obtenir avant de procéder au vote.

Une commissaire observe qu'il était également question de reprendre le rapport de manière plus neutre.

Le président propose que la commission avise sur cette question le 27 mars.

La rapporteuse rappelle que le rapport ne pouvait pas être neutre, d'autant plus que les pièces manquaient.

Séance du 27 mars 2018

Avec l'accord du Parti libéral-radical, et à la majorité des commissaires présents, la commission désigne M. de Boccard rapporteur.

Le président rappelle que cette proposition a été renvoyée en commission en raison du référendum. Des observations critiques ont été faites sur le rapport. Et il signale que des documents sont parvenus à la commission. Mais ils n'apportent aucune nouvelle information aux travaux de la commission.

Divers avis sont exprimés. Un commissaire souhaiterait examiner de plus près la consultation des commerçants. Une commissaire mentionne que la motion d'ordre en plénière n'a pas permis de s'exprimer sur le caractère partiel et subjectif du rapport qui doit être refait. Une commissaire conteste cet avis, le renvoi en commission visait à obtenir les informations qui manquaient encore.

Le président rappelle que cet objet a été voté en commission. Il faudrait donc revenir sur le vote de la commission si les commissaires souhaitaient procéder à de nouvelles auditions.

Une commissaire ajoute que le renvoi en commission visait à refaire le rapport et non les travaux sur cet objet. Une commissaire remarque que si le Parti libéral-radical est à l'origine de la motion d'ordre, c'est une représentante du Parti démocrate-chrétien qui a fait la proposition de refaire le rapport. Un commissaire observe qu'il y a eu des arrangements entre les groupes, dont il fait peu de cas. Cela étant, il signale qu'un renvoi en commission permet de reprendre l'étude de l'objet. Un commissaire déclare être en faveur d'un nouveau vote sans reprendre pour autant les discussions. Un commissaire pense qu'il serait bon de prendre le temps de réfléchir. Un commissaire remarque que la plupart des artisans sont opposés à ce projet, contrairement à ce que M. Pagani expliquait. Il aimerait donc reprendre les discussions sur ces aspects. Une commissaire considère que la procédure suivie par la Ville de Genève n'est pas correcte.

Au terme de la discussion, le président passe au vote de la réouverture des travaux de la commission.

La réouverture des travaux sur la proposition PR-1183 est acceptée par 8 oui (2 MCG, 2 DC, 1 UDC, 3 LR) contre 7 non (2 EàG, 4 S, 1 Ve).

Séance du 17 avril 2018

Le président fait un bref point de situation. La commission a voté cet objet le 5 septembre 2017, à l'issue de l'audition de M. Pagani. En plénière, le 15 novembre 2017, sans débat, une motion d'ordre avait été déposée par presque tous les partis afin de renvoyer cet objet à la CAE. Les travaux ont été rouverts le 27 mars 2018. Le président considère que ces derniers devraient se limiter à l'examen des documents qui ont été reçus et au toilettage du rapport.

Le président passe alors au vote de sa proposition consistant à étendre le périmètre des travaux aux documents reçus et au toilettage du rapport exclusivement, ce qui est accepté par 10 oui (2 DC, 2 LR, 4 S, 1 Ve, 1 EàG) contre 2 non (MCG) et 1 abstention (LR).

Le président passe au vote de l'audition des commerçants et de la nouvelle association de quartier, qui est refusée par 10 non (2 DC, 2 LR, 4 S, 1 Ve, 1 EàG) contre 2 oui (MCG) et 1 abstention (LR).

Discussion

La représentante du Parti libéral-radical déclare que le PLQ a enfin reçu les informations souhaitées et elle trouve dommage d'avoir dû tant attendre (voir annexe 2). Son parti déplore également la mauvaise communication de la Ville. Certains ont été exclus de la discussion et elle considère que la politique portant sur les informations données par les services de la Ville à l'égard des commerçants est fort peu déontologique. Son groupe s'abstiendra donc.

Il n'y a plus de prise de parole. Le président passe au vote de la proposition PR-1183.

La proposition PR-1183 est acceptée par 8 oui (2 DC, 4 S, 1 Ve, 1 EàG) contre 2 non (MCG) et 3 abstentions (LR).

M^{me} Richard annonce un rapport de minorité.

Séance du 22 mai 2018

M. de Boccard, rapporteur de majorité, annonce que le Parti libéral-radical renonce au rapport de minorité.

Séances des 5 et 25 septembre 2018

Un commissaire s'inquiète de l'absence de rapport pour la proposition PR-1183. Le rapporteur répond qu'il le finit sous peu.

Séance du 20 novembre 2018

La présidente signale que le rapporteur n'a pas encore rendu son rapport alors qu'elle l'a demandé à plusieurs reprises.

Une commissaire du Parti libéral-radical signale que le rapporteur est absent pour plusieurs semaines.

Afin de sortir de l'impasse, le groupe socialiste propose de nommer un nouveau rapporteur en la personne de M. Jotterand, si le Parti libéral-radical veut se dessaisir de ce rapport; la commissaire du Parti libéral-radical annonce qu'elle en parlera à sa cheffe de groupe.

Séance du 27 novembre 2018

Avec l'accord des commissaires du Parti libéral-radical, la commission désigne M. Jotterand comme rapporteur de la proposition PR-1183.

Annexes à consulter sur le site internet:

1. Présentation du projet de la proposition PR-1183
2. A la suite des questions de la CAE du 21 juin 2016, réponse du 28 juin 2016 de M^{me} Isabelle Charollais, codirectrice du département des constructions et de l'aménagement, adressée à M^{me} Danièle Magnin, présidente de la commission, avec copie au Service du Conseil municipal pour transmission aux membres de la commission